

**Arrêté 2025-PG-037**

**Arrêté portant inscription sur liste d'aptitude**

**Concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial « restauration » - Session 2025**

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu de décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté 2024-PG-052 du 05 juillet 2024 portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2025

Vu les résultats du jury d'admission en date du 08 avril 2025,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont inscrits sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, spécialité « restauration » session 2025, les lauréats dont les noms sont portés sur l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : La présente liste prend effet à compter du 1er mai 2025 et est valable jusqu'au 1er mai 2027.

**Article 3** : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Le candidat, inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion pour la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le 1er mai 2027 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1er mai 2028.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Luçant, le 09 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le : *16/04/25*  
et de la publication le : *17/04/25*

Par délégation.

*La Directrice générale adjointe,*

*oriانا CAUQUIS*



Le Président,

Bertrand MASSOT

**CENTRE DE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'EURE-ET-LOIR**

**Concours d'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
**Spécialité « Restauration »**

**- Session 2025 -**

**Inscriptions sur la LISTE D'APTITUDE**

**du 1<sup>er</sup> MAI 2025 au 1<sup>er</sup> MAI 2027**

NOM - Prénom
DEMILLY Romain
JARDIN Arnaud
JOLIVET Sébastien
MARTIN Aurélien
METRO Emilie
PROUST Sylvain
SAUNDERS Simon
SELLIER Sandrine

La présente liste est arrêtée à **8 (huit) lauréats**.

